

**FICHE DE MISSION
CHARGE(E) DE
COOPERATION CTG – COORDINATION THEMATIQUE / DE PROXIMITE
EN APPUI A LA CTG**

La coopération désigne « l'action de coopérer »

Lier, agencer des éléments séparés pour constituer un ensemble cohérent ou pour atteindre un but commun déterminé.

Conditions d'éligibilité à la subvention dite « Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération Ctg – Coordonnateurs de proximité » :

La coordination par les « Chargé(e)s de coopération Ctg »

Les Etp concernés doivent :

- Être financés par une collectivité locale signataire d'une Ctg ;
- Répondre aux attendus de la mission de « chargé de coopération Ctg », élaborés sur la base du référentiel métier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et des fiches de postes définies au sein de plusieurs Caf ;
- Avoir fait l'objet d'une concertation avec la Caf lors de leur sélection ;
- Faire l'objet d'un rapport annuel de leur activité transmis à la Caf.

La coordination par les « coordonnateurs de proximité »

- Accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg en étroite coopération avec le « chargé de coopération Ctg » ;
- Être financés par une collectivité locale signataire d'une Ctg ;
- Avoir fait l'objet d'une concertation avec la Caf lors de leur sélection ;
- Faire l'objet d'un rapport annuel de leur activité transmis à la Caf qui contribue à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

IDENTIFICATION DU POSTE	
Intitulé du poste	
Diplômes/Cadre d'emploi	

PRESENTATION DU SERVICE et PLACE DU POSTE DANS L'ORGANISATION	
Mission principale du service	...
Composition du service (effectif, structures et liens hiérarchiques)	
Positionnement de l'agent dans l'organigramme du service	M. X est placé sous la responsabilité de...

DECLINAISON LOCALE DU REFERENTIEL DE CCCTG

(à compléter par l'employeur ou joindre la fiche de poste de l'agent)

Missions principales

(Périmètre,
thématiques...)

Activités

Référentiel national du CCCTG

MISSIONS ET ACTIVITES	
Missions principales	<ul style="list-style-type: none">- Le chargé de coopération CTG pilote et fait vivre la Convention territoriale globale (CTG) sur un mode partenarial.- Il participe à la construction d'une stratégie territoriale pour répondre aux besoins des familles dans les champs d'intervention de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits et aux services, insertion et logement.- Il contribue à la définition du projet social de territoire et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement social et territorial.- Il assure le suivi des projets et l'évaluation des actions menées pour assurer leur efficacité.- Il favorise la coopération entre les acteurs locaux et veille à la cohérence des actions menées, en lien étroit avec les élus et les partenaires concernés.- Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décisions en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.- Il organise la circulation de l'information et mobilise les expertises nécessaires- Il veille à la cohérence entre priorités politiques, contraintes budgétaires et réalités locales- Il adapte les dispositifs aux besoins du territoire en favorisant l'innovation et les initiatives locales <p>Il est identifié comme une personne-ressource par la collectivité et les partenaires institutionnels et associatifs.</p>

<p>Activités</p>	<p>Impulser et mettre en œuvre des politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques et plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet du territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs <p>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et le qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission <p>Animer la mise en réseau des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer les actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale <p>Organiser et animer la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement. <p>Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation
-------------------------	---

COMPETENCES REQUISES

Compétences Connaissances

- Environnement territorial : analyse des besoins et caractéristiques (population, publics, acteurs, ...)
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Méthodologie de projet et dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets
- Observatoires, système d'information géographique
- Pilotage, organisation et gestion
- Principes et modes d'animation
- Evaluation de l'activité et valorisation des actions
- Capacité de communication, de négociation et de travail coopératif
- Capacité d'écoute et de concertation
- Principes et techniques de la participation des habitants